



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Attribution du marché de travaux n° 23067

**Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot – Territoire du Nord du Lot
LOT 1 : Génie civil du bassin d'orage/poste de refoulement
(après déclaration sans suite de la première consultation)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par les délibérations syndicales n°22_066_C et 22_075_C du 29 novembre 2022 ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président dans l'ordre du tableau annexé, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

VU la délibération du Comité syndical n°22_072_CBIS en date du 29 novembre 2022 relative à la modification de la composition de la Commission MAPA au 1er janvier 2023 qui annule et remplace la délibération du Comité syndical n°20_062_C du 17 septembre 2020 ;

VU la décision n°22_071_D de la Présidente de déclarer sans suite la procédure pour les travaux de « Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot - Territoire du Nord du Lot - lot 1 Génie civil du bassin d'orage/poste de refoulement » pour des motifs d'intérêts général en raison de l'impossibilité de

déterminer le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse avant la fin du délai de validité des offres et de relancer une nouvelle procédure pour ce lot.

VU l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est tenue le 10 mai 2023 ;

Considérant le marché de Service n° 079-2019 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour des travaux de modernisation des équipements de la station d'épuration et de modification du réseau de transfert des effluents sur la commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Territoire du Nord du Lot - 2 Lots :

- pour le Lot n°1 : Renouvellement de l'arrivée des eaux usées et travaux de réhabilitation sur la STEP de Sainte Livrade sur Lot - 2 groupes avec SAS ALTEREO en date du 17 janvier 2020 et notifié le 6 avril 2020 ; sa modification n°1 concernant le passage au forfait définitif de la rémunération de la mission conclue et notifiée le 03 janvier 2022 ;
- pour le Lot n°2 : Création d'un bassin de stockage et de restitution des eaux usées de 200m3 avec TPF Ingénierie SAS en date du 17 janvier 2020 et notifié le 9 avril 2020 ; sa modification n°1 concernant le passage au forfait définitif de la rémunération de la mission conclue et notifiée le 13 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que le marché de travaux n° 21048 relatif aux travaux de Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot - Territoire du Nord du Lot comportait 3 lots ; que le lot n°1 Génie civil du bassin d'orage/poste de refoulement a été déclaré sans suite ; que le lot n°2 Modification du réseau de transfert des effluents a été conclu en date du 29 juillet 2022 et notifié le 2 août 2022 avec Groupement conjoint avec mandataire solidaire SOGEA SOH / GENDRY SERVICE LOCATION pour un montant de 163 191,50 € HT ; que le lot n°3 Modernisation des équipements de la station d'épuration a été conclu en date du 4 octobre 2022 et notifié le 5 octobre 2022 avec l'entreprise SOURCES pour un montant de 1 873 500,00 € HT ;

CONSIDÉRANT que l'avis de marché n° 23-21 relatif aux travaux du Lot n°1 susmentionnés, a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 2 janvier 2023 et que la date limite de remise des offres était fixée au 24 février 2023 à 12 heures ;

CONSIDÉRANT le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats via le profil d'Acheteur lors de la consultation et notamment de son règlement de Consultation :

- qui autorise la présentation variante libre dans son article 2.4.1;
- son article 8.3.2 qui permet à l'acheteur de négocier ou non à l'issue de l'analyse des offres, sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats, et d'organiser cette négociation, avec les candidats de son choix qui n'ont pas été éliminés en application de l'article 8.2 ;

CONSIDÉRANT que trois plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur ; que les plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 24 février 2023 ; que les variantes étaient autorisées pour cette consultation ; que ces plis représentaient trois offres pour la solution de base et une offre pour la solution variante ; que ces offres ont été remises pour analyse au Maître d'œuvre susvisé à la même date ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres initial remis par le Maître d'œuvre en date du 2 mai 2023 ; l'avis de la commission MAPA susvisée de négocier sur la solution variante dans les conditions du règlement de la consultation et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse issue de ce nouveau classement ; le rapport d'analyse des offres après négociation technique remis par le Maître d'œuvre en date du 31 mai 2023 ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer le marché de travaux relatif aux travaux de « Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot - Territoire du Nord du Lot - lot 1 Génie civil du bassin d'orage/poste de refoulement », avec le groupement d'entreprises classé n° 1 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue
<p>Groupement conjoint avec mandataire solidaire : FAYAT entreprise TP / FRANKI FONDATION / STAT DUGARCIN</p> <p>Mandataire : FAYAT ENTREPRISE TP S.A.S. 197, Avenue Clément FAYAT BP 160 – 33500 LIBOURNE CEDEX etudes@fayattp.fayat.com Tél. 05 57 55 32 90 Fax. 05 57 55 32 99 N° SIRET 343 241 550 00015</p> <p>Cotraitant n°1 : SAS FRANKI FONDATION 9-11 rue Gustave Eiffel - 91350 GRIGNY Tél 01.69.54.21.00 – Fax 01.69.54.21.10 Courriel: franki.paris@franki.fayat.com SIRET : 418 201 281 00049</p> <p>Cotraitant n°2 : SAS STAT DUGARCIN Ets secondaire de FAYAT ENTREPRISE TP 10 Route de Gaugelin 47 310 AUBIAC Tél :05.53.67.81.35 Fax : 05.53.67.22.25 Mail statdugarcin@fayattp.fayat.com SIRET 343241550 00056</p>	<p>750 072,68 € HT</p> <p>(solution variante : remplacement de l'escalier béton et des éléments de serrurerie en inox par des éléments en structure composite)</p>

RAPPELLE que le délai d'exécution des travaux était fixé dans les pièces de la consultation à 6 mois (2 mois pour la période de préparation et 4 mois pour la période d'exécution des travaux) ;

DIT que la répartition entre cotraitants est la suivante :

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.
FAYAT ENTREPRISE TP S.A.S.	Génie Civil / Gros Oeuvre	448 331,39 €
SAS FRANKI FONDATION	Fondations	201 851,00 €
SAS STAT DUGARCIN	Terrassement - Voirie	99 890,29 €
<i>Total</i>		750 072,68 €

AR Prefecture

047-254702491-20230613-23_067_D-AU

Reçu le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

DÉCISION N°23_067_D

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2023 du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical

Fait à Agen, le 13 juin 2023

Pour extrait conforme au registre

Pour l'Entité Adjudicatrice ,

La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC